

ATELIER SUR L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LA GESTION DES ELECTIONS

RAPPORT DE MISSION



UNDP



Mombasa, 5-9 Mars 2012

Page 1 sur 9

M7

I. MEMBRES DE LA DELEGATION DU BURUNDI

1. Pierre Claver NDAYICARIYE, Président de la CENI ;
2. Julius BUCUMI, Commissaire Chargé des Opérations Electorales, Logistiques et Affaires Juridiques;
3. Consolée BIZIMANA, Chef de Service Opérations Electorales ;
4. Dieudonné NGENDABANYIKWA, Responsable du Fichier Electoral ;
5. Caroline GONTHIER, Spécialiste des Programmes Elections/PNUD.

II. PARTICIPANTS A L'ATELIER

225 personnes provenant de 65 pays de tous les continents ont participé à l'atelier. Il s'agit de:

- Participants appartenant aux Organes de Gestion des Elections (OGE) ;
- Représentants résident/ou directeurs Pays du PNUD ;
- Représentants des Nations Unies : Division de l'Assistance Electorale à la Direction des Affaires Politiques des Nations Unies (EAD), Division des Opérations de maintien de la paix (DPKO), UN Woman, UNOPS et des délégués du PNUD en charge des projets électoraux ;
- Délégations de l'Union Européenne à travers plusieurs pays africains;
- Organisations régionales tel que la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), Commission de l'Union Africaine (AUC), Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (ECOWAS), Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (ECAS) et la communauté de l'Afrique de l'Est (AEC);
- Organisations électorales internationales et régionales : International Foundation for Electoral Systems (IFES), Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA), Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) ;
- Organisations de la société Civile (CSO) ;
- Experts indépendants.

La liste des participants est en annexe.

III. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

La conférence a eu lieu du 5 au 9 mars 2012 à Mombassa au Kenya à l'Hôtel Sarova Whitesands Beach Resort and Spa.

IV. CONTEXTE

Le développement de l'électronique en parallèle avec le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la démocratisation des Etats et les fraudes dans le processus électoral ont poussé certains Etats à introduire les TIC pour gérer les élections.

Les OGEs sont de plus en plus confrontés à une variété d'options technologiques qui, une fois mises en place, ont souvent des répercussions à long terme.

Les technologies utilisées dans l'inscription des électeurs varient d'un pays à l'autre. Certains pays ont adoptés la haute technologie comme la biométrie avec la reconnaissance des empreintes digitales (OMR), d'autres gardent les anciennes méthodes dites semi-manuelles.

Le vote électronique est utilisé dans les pays développés et dans les pays en voie de développement.

Entre 2011 et 2012, plus de 20 élections démocratiques doivent avoir lieu dans différents pays. Certains de ces Etats ont décidé d'utiliser les TIC pendant une certaine période du cycle électoral.

C'est dans ce contexte que la Commission Electorale Indépendante du Kenya en collaboration avec l'Union Européenne et le PNUD a organisé la première conférence-atelier sur l'utilisation des TIC dans la gestion des processus électoraux.

V. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'atelier avait pour objectifs de :

- ❖ partager l'expérience et les leçons apprises dans l'utilisation des TIC dans le processus électoral ;
- ❖ analyser les avantages et les inconvénients de l'utilisation des TIC;
- ❖ identifier les options et les meilleures pratiques de l'introduction de la technologie dans le processus électoral, y compris:
 - les techniques d'inscription électorale disponibles, leurs avantages et inconvénients ;
 - la durabilité des systèmes d'enregistrement des électeurs, y compris les synergies possibles entre le fichier d'état civil et celui des électeurs ;
 - l'introduction des TIC dans la gestion des résultats électoraux ;
 - les implications du vote électronique.

VI. DEROULEMENT DE LA MISSION

La conférence atelier était organisée en séances plénières et en travaux en groupes. Les matinées étaient consacrées aux présentations théoriques suivies de discussions tandis que les après-midi étaient dédiés aux études des cas.

Les présentations théoriques étaient faites par des experts de divers horizons et ont porté sur :

- l'inscription des électeurs ;
- la politique d'inscription des électeurs, le cadre légal et le contexte ;
- le vote électronique et la gestion des résultats ;
- l'assistance électorale internationale.

1° Les cérémonies d'ouverture

La conférence a été ouverte par le Président de la Commission Electorale Indépendante du Kenya. Il a souligné l'importance de cet atelier pour les Organismes de Gestion des Elections qui sont souvent confrontées aux problèmes de choix d'une solution technologique adaptée.

D'autres grandes personnalités de l'Union Européenne et du PNUD ont pris la parole pour montrer que le choix de la technologie a de grandes répercussions sur l'ensemble du cycle électoral. Ils ont également encouragé les Organismes de Gestion des Elections à faire des choix des TIC en tenant compte des principes d'appropriation nationale, du cadre légal, du coût financier, de l'efficacité, de la fiabilité et de la transparence.

2° Inscription des électeurs

L'inscription des électeurs est le processus le plus complexe et est le plus coûteux parmi les autres activités d'un cycle électoral. Des échanges et des discussions ont suivi des présentations relatives à la théorie générale sur l'enregistrement des électeurs (du registre manuel au registre électronique), à l'élaboration du fichier électoral dans les pays africains, aux différentes typologies d'inscription des électeurs et aux stratégies de mise à jour du fichier électoral.

Les types de fichier électoral utilisés sont les suivants:

- Le fichier électoral périodique ;
- Le fichier électoral continu ;
- Le fichier électoral extrait du fichier d'état civil.

Ces différents types de fichier électoral sont élaborés en adoptant des technologies variées selon les moyens et le contexte de chaque pays. Il s'agit des hautes technologies (biométrie et prise d'empreintes), des technologies moyennes (lecteurs optiques, prise de photo sans empreintes) et des basses technologies (registre manuel).

Il est important d'avoir un registre d'état civil mis à jour régulièrement pour avoir un fichier électoral crédible et fiable.

L'élaboration du fichier électoral électronique comporte des avantages et des inconvénients à savoir :

Les avantages :

- ✓ Gestion des doublons ;
- ✓ Utilisation du même fichier pour les processus électoraux suivants ;
- ✓ Sécurité des listes électorales.

Les défis :

- ✓ Coût élevé : Environ 6.000 Euro par kit ;
- ✓ Sécurité des kits au moment de leur transport et les conditions climatiques ;
- ✓ Main d'œuvre importante et qualifiée pour la maintenance des kits ;
- ✓ Equipe d'informaticiens spécialisée
- ✓ Serveurs de grande capacité et des logiciels sophistiqués pour la gestion de la base de données ;
- ✓ Communication valable au niveau du territoire ;
- ✓ Disponibilité de l'énergie électrique sur tout le territoire ou logistique lourde comme les groupes électrogènes, le carburant...

Pour la gestion efficace des élections avec les TIC, il faut une bonne planification stratégique de toutes les activités et surtout celles liées à l'enregistrement des électeurs.

Cette planification stratégique doit toucher tous les points notamment l'acquisition du matériel, la budgétisation. Elle doit analyser en outre tous les risques et défis liés à l'opérationnalisation des activités.

Des études de cas sur le Kenya, le Sud Soudan, le Libéria, la RDC, le Togo, le Mali, le Népal, le Nigéria, la Tunisie, la Norvège, le Tchad, l'Inde et la Moldavie ont été analysées.

3° Politique d'inscription des électeurs, le cadre légal et le contexte

L'enregistrement des électeurs doit s'inscrire dans un contexte politique et légal. Les présentations suivies étaient axées sur les points suivants:

- l'identification des votants, la citoyenneté ;
- le recensement général de la population :
 - ✓ lien entre le fichier électoral et le registre d'état civil ;
 - ✓ d'autres bases de données nationales comme la base de données de l'armée, de la police, des hôpitaux, etc.
- la protection des données personnelles.

L'introduction des TIC dans l'élaboration du fichier électoral et du fichier d'état civil doit tenir compte de la protection des données personnelles.

Des instruments légaux régionaux et internationaux existent et sont appliqués dans certains pays.

Au niveau international, il s'agit de :

- la Déclaration Universelle des droits de l'homme (Art. 12) ;
- les Principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel (ONU – Résolution 45/95 du 14 décembre 1990).

Au niveau de l'Europe, on peut citer:

- la Convention 108 de la Commission Européenne du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ;
- la Directive N° 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Au niveau régional, il s'agit de:

- l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 de la CEDEAO du 16 février 2010 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Des cas d'études sur la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Cap Vert et l'Egypte ont été analysés.

4° Le vote électronique et la gestion des résultats électoraux

Des théories relatives au vote électronique ont été suivies à savoir : l'introduction des TIC dans le vote, les différentes typologies des TIC et l'étude de la faisabilité de l'applicabilité du type de TIC choisi.

Les expériences des pays utilisant le vote électronique ont été partagées à savoir le cas de l'Inde, Irlande, Norvège et des Philippines.

Nous avons également abordé la gestion des résultats des élections avec l'utilisation des TIC. Les expériences des pays utilisant les TIC en matière de gestion des résultats électoraux ont été partagées. Il s'agit du Kenya, du Ghana, de Haïti, de la Sierra Léone et de la Zambie.

5° L'assistance électorale internationale

La dernière journée a été marquée par des présentations relatives à l'assistance internationale dans la gestion des processus électoraux. Il s'agit des présentations du représentant du Département des Affaires Politiques, Division de l'Assistance Electorale de l'ONU, du représentant du PNUD, du représentant de l'Union Européenne. Leurs présentations étaient axées sur le mandat, la mission, le rôle et les défis de la communauté internationale en matière d'assistance électorale.

Des recommandations, en annexe, ont été formulées par les participants à la fin de la conférence.

VII. CONCLUSION

La participation à cet atelier a été d'une grande utilité. La délégation de la CENI du Burundi a suivi avec intérêt les expériences des autres pays utilisant la haute technologie.

Il a été constaté que l'utilisation d'une haute technologie n'est pas une panacée pour la réussite d'un processus électoral. D'autres mesures doivent être entreprises notamment une meilleure évaluation des besoins et une bonne planification des activités.

Les leçons tirées au cours de cet atelier permettront à la CENI d'améliorer la stratégie de mise à jour du fichier électoral de 2010 en vue d'obtenir un fichier électoral pour les élections de 2015 fiable et consensuel.